

**A.M.R**

Société à Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 300€  
Siège **6, Passage de Jouy 93200 Saint Denis**  
**RCS BOBIGNY B 978 956 506**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> décembre à 10 heures.

Les membres de la société à Actions Simplifiées Unipersonnelle dénommée «A.M.R» au capital de 300€, divisé en 100 actions de 3 euros chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Est présent :

**- Monsieur NKOUTCHE Joseph D'Harimate**  
Demeurant au 6 Passage de Jouy 93200 St Denis.  
Propriétaire de 100 actions

Total égal au nombre de 100 actions

L'assemblée est présidée par **Monsieur NKOUTCHE Joseph D'Harimate**, agissant tant en sa qualité de Président et d'actionnaire de la société «A.M.R»

Monsieur le président constate que les associés présents possédant plus des trois quarts des parts sociales composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis, Monsieur le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Adjonction d'activité
- pouvoirs à donner pour les formalités

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour.

NK

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'actionnaire unique agréé l'adjonction des activités suivantes : **peinture**, à compter du 01/12/2023, l'article 3 des statuts sera modifié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DERNIERE RESOLUTION**

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 40 minutes.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Pour copie certifiée conforme,

**Monsieur NKOUTCHE Joseph D'Harimate**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.